Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 96 (1960)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 5 MARS 1960 XCVIe ANNÉE — No 9

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

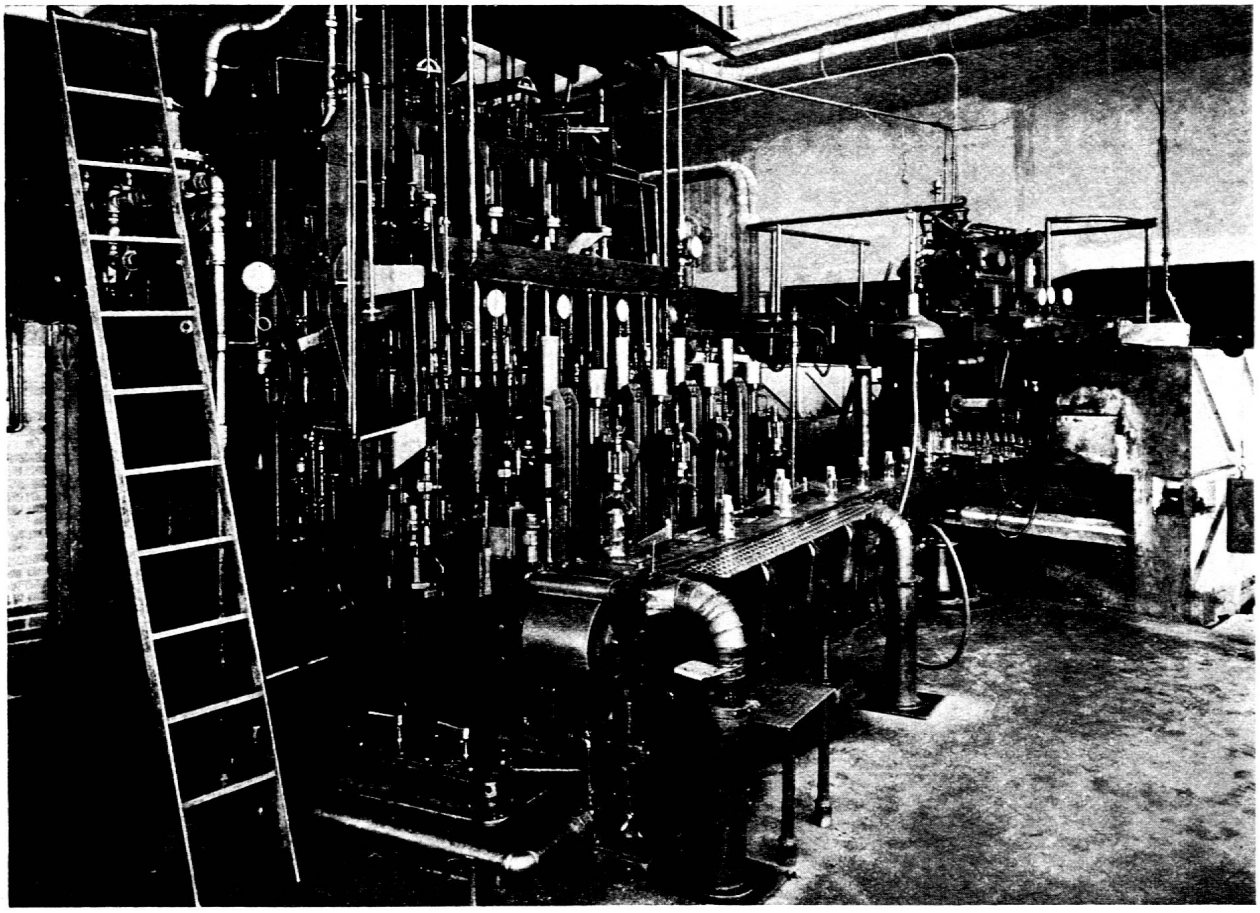

Dans une verrerie suisse:
la machine a remplacé les souffleurs

Partie corporative

VAUD

SPV et pédagogie

A la suite des cours de perfectionnement de l'automne 1959, le bulletinier soulevait, dans l'Educateur (no 39 du 7 novembre 1959), le problème de la collaboration pédagogique entre collègues : « ...cette voie serait appelée à simplifier grandement notre travail de préparation de leçons. Si une étude de texte, par exemple, au lieu de s'élaborer des centaines de fois dans le canton, pouvait être diffusée après qu'un seul maître (ou un groupe) l'ait mise au point, quelle économie pour les collègues ! Et cette économie de temps permettrait à d'autres préparations de naître, dans toutes les branches de notre enseignement. ...ne pourraient-ils (les collègues) se grouper selon leurs affinités et par régions, pour commencer l'œuvre... Ne trouverait-on pas quantité de bonnes volontés ? Pourquoi ne créerait-on pas ensuite un organisme central chargé de coordonner les travaux, d'éviter que certaines choses se fassent à double, de faire paraître et de diffuser les préparations ? »

A vrai dire, l'idée n'était pas nouvelle : certains collègues l'avaient déjà émise, et le Comité central en avait déjà effleuré le sujet. D'autre part, bien des travaux étaient déjà mis au service de tous (par l'Educateur, par la Guilde de documentation par exemple). Depuis les cours de Crêt-Bérard, nous avons eu le plaisir d'enregistrer la naissance de deux groupes de travail (peut-être y en a-t-il eu d'autres ; nous aimerions alors bien les connaître) : l'un à Lausanne-Chalet-à-Gobet, l'autre dans la plaine du Rhône, tous deux travaillant à des études de textes.

***

Mais la préparation de leçons n'est pas notre seule activité pédagogique : une quantité de problèmes se posent journellement à chacun d'entre nous ; certains mériteraient d'être étudiés ; je cite au hasard : examens d'admission en primaire supérieure — l'appréciation de l'orthographe dans les classes primaires — avantages et inconvénients des classes à une année, à un degré, à plusieurs degrés — les méthodes modernes d'enseignement et leur application possible dans nos classes — possibilité et opportunité de créer chez nous des classes expérimentales — etc., etc. Nous pouvons dire presque certainement qu'à l'avenir ces problèmes ne feront que se multiplier, si l'on songe à l'évolution accélérée de notre monde moderne. (Combien de problèmes soulèverait par exemple une réforme de la structure de notre école !)

***

Aussi, des études essayant de résoudre ces questions seraient-elles nécessaires. Nous verrions là le travail de commissions temporaires de la SPV.

es meubles d'école PALOR offrent tant d'avantages importants...

que, de plus en plus, les autorités scolaires et les instituteurs demandent les tables, chaises et pupitres de maître palor.
Les sièges d'écoliers se distinguent par leur forme Palor en UH, unique en son genre (demandes de brevets déposées en Suisse et à l'étranger). Ils sont plus stables, ne peuvent pas retomber brusquement, empêchent les élèves de se balancer et s'empilent mieux que toutes les autres chaises d'école.
Les tables d'école palor sont commodes et laissent davantage de place pour les jambes. Leur plateau est recouvert d'une plaque Kellco, matière très dure, extrêmement résistante à l'usure et facile à nettoyer.
Nous sommes volontiers prêts à vous soumettre des devis sans engagement, des prospectus et des références.

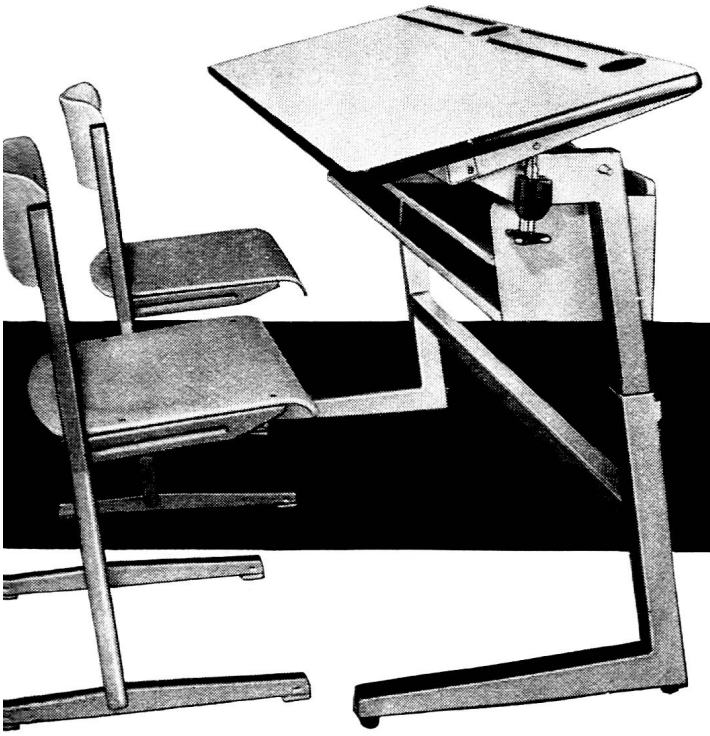

058 41322

palor

Meubles d'école et tableaux noirs
PALOR S.A., Niederurnen/GL tél. 058/4 13 22
Bureaux de vente à Bâle, Olten, Lausanne et Chiasso.
Bureau technique à Rheineck/SG.

Enfin, les cours de perfectionnement SPV semblent avoir pris un excellent départ, et il serait dommage de ne pas poursuivre dans cette voie. Encore une activité pédagogique importante.

***

C'est pourquoi le Comité central a chargé l'un de ses membres de s'occuper de toute cette activité pédagogique de la SPV. Pour cette année, cette charge incombe à Pierre Badoux, Essertines-sur-Yverdon, qui doit donc jouer le rôle d'un centre de réception et de diffusion, être un animateur aussi, et coordonner, dans la mesure du possible, les travaux pédagogiques de la SPV. En résumé :

— connaître les groupes de collègues, en susciter dans les sections ;

— faire étudier les problèmes pédagogiques généraux ;

— organiser des cours de perfectionnement ;

— assurer les liaisons entre collègues, ainsi qu'avec les autorités, les associations, l'Educateur, la Guilde de documentation, etc.

***

Comme cette fonction n'est qu'à peine née, il s'agira de la roder et de l'adapter après expérience. Aussi, le préposé recevra-t-il avec plaisir toute suggestion, toute critique et tout conseil qui lui permettraient de remplir sa tâche au mieux des intérêts du corps enseignant.

Le Comité central.

L'Ecole complémentaire professionnelle

cherche

2 maîtres stagiaires à demi emploi

pour l'enseignement des branches générales et pour la durée de l'année scolaire 1960/1961.

Entrée en fonction : 20 avril 1960. Conditions et cahier des charges à demander à la Direction de l'Ecole, rue de la Vigie 12, Lausanne.

On peut faire acte de candidature immédiatement.

Un fidèle de la SPV

Agé de bientôt 80 ans, notre ancien collègue Henri Peitrequin jouit de sa retraite depuis vingt-trois années. Il n'y aurait là rien de bien extraordinaire, si nous ne le retrouvions chaque année, fidèle — et toujours jeune — dans les congrès de la SPV. Tant qu'il habita le district d'Echallens, il a assisté également, alors même qu'il n'était plus en fonction, à toutes les séances de sa section. Un tel exemple d'attachement à la corporation méritait d'être signalé, et pourrait être un modèle pour beaucoup d'entre nous.

H. Peitrequin a toujours eu la plume alerte : il a réjoui d'innombrables réunions de collègues par ses fantaisies en rimes. Il nous fait part aujourd'hui de quelques « Réflexions sur les Congrès », dont voici de larges extraits : *P. B.*

Depuis 1901, année du brevet, d'un remplacement à Lausanne et de ma nomination dans le Gros de Vaud, où j'ai passé cinquante-cinq ans, dont trente-six à l'école, j'ai assisté à presque toutes les réunions pédagogiques du cercle et du district du Talent, puis à de nombreuses assemblées de la SPV à Lausanne, Morges, Montreux, etc., aux congrès de la SPR à Genève, Lausanne, Neuchâtel, Porrentruy, etc., à deux congrès suisses, à Berne et Zurich, et à deux congrès internationaux de la FIAI, à Genève et à Interlaken.

Dans toutes ces assemblées et congrès, quelle évolution ! S'ils se ressemblent tous par la solidarité pédagogique, que de différences de l'un à l'autre, suivant les sujets traités, l'esprit du temps, les progrès de la vie sociale et de la psychologie.

De tous ces congrès, en plus de la fraternité professionnelle qui a son importance, il reste toujours des idées, théoriques ou pratiques, dont chacun, suivant le genre de classe et les aptitudes personnelles, peut tirer profit.

Dans notre canton, grâce à l'activité de la SPV, bien des progrès ont été réalisés : les maîtres et maîtresses sont mieux rétribués et mieux logés, avec retraite assurée et améliorée.

Un grand nombre de classes ont été proprement restaurées et leur antique mobilier renouvelé.

Enfin, plusieurs communes ont construit des collèges neufs où les architectes, sans faire du luxe, ont pensé à toutes les perfections modernes, éclairage et chauffage, dans le but de faciliter la tâche des maîtres et d'assurer l'hygiène des écoliers.

A propos de la SPV, et de son développement historique, rappelons que vers la fin du XIXe siècle et au début du XXe, elle ne comprenait guère que le Comité central, omnipotent, sur qui retombait toute la charge de la gérance, assez facile, car le corps enseignant ne formait qu'une seule masse, répartie dans les dix-neuf districts, dont chacun avait sa section SPV, son comité et ses séances régulières, pour l'étude des sujets proposés par le Comité central.

Peu à peu, le champ d'action de ce dernier devenant de plus en plus important, il s'est déchargé d'un certain nombre de responsabilités en créant une série de commissions pour des études spéciales ; elles font part de leurs expériences à chaque assemblée générale. On en compte actuellement une douzaine (voir Educateur no 1).

Puis, au sein même de la SPV, il s'est constitué une série d'associations, masculines et féminines, pas moins d'une dizaine, mais dont tous les membres restent fidèlement attachés à la grande société cantonale. Chacune de ces associations étudie des sujets d'une branche spécialisée, défend des intérêts respectifs, possède également son comité et ses assemblées particulières. Exemples : les maîtres prim. sup., les maîtresses enfantines, etc. (voir Educateur no 3).

Quant à la nouvelle loi scolaire, si l'on tient compte de tous les éléments qui ont eu à s'occuper de son élaboration et de sa rédaction : Département de l'instruction publique, Comité central, conférences des districts, commission extraparlementaire, en attendant le jugement du Grand Conseil, il n'est pas étonnant qu'il ne soit pas facile de mettre tout le monde d'accord.

Un professeur allemand disait souvent, au début de

ses cours, et avec raison : « Alles ist relatif ! » La loi, pas plus que le plan d'études, n'est une camisole de force. Son application dépend des circonstances et des personnalités qui doivent l'appliquer. Pensez aux avocats du procès de Genève !

Ayons donc confiance et espérons que cette loi, qui sortira de presse cette année, contiendra tout ce qu'on attend d'elle pour le bien et l'avenir de notre école vaudoise, en constante évolution.

H. Peitrequin, Prilly.

Premier « papier » du nouveau

Le nouveau bulletinier reprend la plume déposée avec trop de modestie par Pierre Badoux, idéaliste plus prompt à tresser des couronnes aux autres qu'à reconnaître ses propres mérites. Il me faudra, en effet, tout l'enthousiasme que mon prédécesseur veut bien me reconnaître pour faire aussi bien que lui. Je souhaite vivement à P. Badoux de rencontrer dans sa nouvelle activité pleine satisfaction (voir « SPV et pédagogie », dans ce même bulletin).

Quant à moi, je ferai de mon mieux pour engager le débat sur nos préoccupations professionnelles. Je me ferai toujours avec plaisir l'écho des initiatives courageuses et utiles. Notre métier est beau mais parfois ingrat : ce que nous semons ne porte des fruits qu'après de longues années. Nous devons « y » croire pour persévérer. Le découragement nous guette chaque jour ; un coude à coude avec nos collègues peut nous aider à traverser de mauvaises « passes ». De plus, l'école vaudoise aborde un tournant important ; seule notre union peut nous permettre d'en sortir avec succès. Si je peux contribuer à cette union j'en serai heureux.

G. Ehinger.

Toujours jeune !

C'est probablement la devise de notre collègue **Louis Dépassel,** de Chavannes-Renens, qui, **à plus de 50 ans** (55, je crois !), réalise le rêve de sa vie : l'obtention du diplôme de **professeur de musique.** Voici ce que nous lisons dans « La Liberté » du lundi 22 février 1960 :

Au Conservatoire

Le diplôme pour l'enseignement des branches théoriques vient d'être décerné à M. Louis Dépassel, de Lausanne, avec la mention *magna cum laude* et les félicitations du jury pour la thèse présentée, dont le sujet était **le Choral de Bach.**

La séance d'examen était présidée par le chanoine Paul von der Weid, curé de Ville, président de la Commission du Conservatoire. M. Léon Zighera, directeur du Conservatoire de Mâcon, fonctionnait comme expert, assisté de M. le professeur Francis Lombriser. M. le professeur Louis Sauteur interpréta, à l'orgue, une fugue du candidat.

Nous imaginons la somme de volonté, de confiance et de persévérance qu'il t'a fallu, cher collègue, pour maintenir vivante en toi cette ambition à travers trente-cinq années d'enseignement. Ton succès est d'autant plus méritoire que tu n'as jamais manqué ta classe au profit de ta préparation.

Félicitations et trois fois : bravo ! *G. Eh.*

LA COTE

Visite d'entreprise

Nous rappelons à tous les collègues de La Côte, inscrits ou non, la prochaine visite d'entreprise : le mercredi 9 mars 1960 à 14 h. 30, devant la **maison Roch,** outils de précision, route de Lausanne, Rolle. Précisons que l'usine, pour ceux venant de Morges, est à gauche de la route cantonale, un peu avant Rolle.

Nous vous renseignerons, en mai, pour notre cinquième visite, soit celle de la maison Oulevay à Morges. Nous étudions la possibilité d'une visite supplémentaire, ainsi qu'une éventuelle séance d'information et de discussion avec la présentation de films.

B. Jotterand, Morges.

Section de Vevey

Visites d'entreprises

Mercredi 9 mars, visite de l'**Hôtel Excelsior** à Montreux-Territet. Rendez-vous devant l'hôtel à 14 heures.

La Vallée, Cossonay, Orbe, Yverdon, Grandson

Mercredi 9 mars, visite des **Magasins Réunis** à Yverdon.

Rendez-vous à 14 heures à l'entrée des magasins (rue de la Poste).

Appel au secours de la misère

L'équipe « Entraide » des Amis d'Emmaüs vaudois (mouvement laïque et apolitique au secours de toute misère inspiré des principes de l'abbé Pierre) a besoin de tous ceux pouvant mettre un peu de temps à disposition des malheureux. Toute personne disposée à consacrer une ou deux heures par semaine ou par mois à des visites, du travail de secrétariat, du contact d'isolés ou à une activité de son choix (il y a du travail pour chacun et les offres d'aide les plus minimes sont les bienvenues !) est priée de s'adresser à France Benguerel, institutrice, Begnins (tél. (022) 9 13 93 dès 19 h.).

La prochaine réunion ordinaire de l'équipe aura lieu le samedi 27 février à 17 h., dans une des salles du tea-room « Jour et nuit », place Saint-Pierre à Lausanne. Les « observateurs » sont également les bienvenus !

Action « essuie-plumes »

Quels instituteurs voudraient aider un homme de valeur, qui a dû être amputé des deux jambes après sept ans de maladie, et dont le budget est très modeste ? Il pense avant tout au autres (c'est lui qui a lancé l'action « signets » pour Fréjus) mais il ne lance jamais d'« action » pour lui-même, malgré la nécessité. Qui est d'accord de l'aider en lui commandant des essuie-plumes, en cuir et en feutre (au prix de 0 fr. 90 pièce). Il confectionne également d'autres objets en cuir, tels que porte-clés (1 fr. 85), porte-monnaie (2 fr. 85), protège-livres (18 fr. 50), signets variés (0 fr. 90 à 1 fr. 80), sacs, etc.

Prière d'adresser les commandes à Monsieur Michel Farrat, 40, av. de Cour, Lausanne.

Merci à tous ceux qui voudront bien répondre à cet appel.

GENÈVE

Union des Instituteurs Genevois

Ainsi que nous l'avons déjà anoncé, notre cours de

Danses folkloriques

dirigé par notre collègue Bernard Girod débutera

mardi 8 mars, à 17 heures,

à la salle de rythmique de l'école de Malagnon (rue F.-Hodler).

Inscriptions auprès de M. Bernard Girod, Tour-du-Molard, Genève, tél. 24 60 50.

La finance d'inscription : 8 francs pour les dix séances (du mardi 8 mars au mardi 24 mai) sera encaissée mardi au début du cours.

Tenue et pantoufles de gymnastique, s'il vous plaît.

Le Comité mixte.

UIG - MESSIEURS

D'un bulletinier à l'autre

Les paroles que mon prédécesseur Jean Eigenmann adressait dans l' « Educateur » du 17 mars 1956 à Eric Pierrehumbert, en lui succédant, peuvent intégralement lui être retournées par le soussigné : « Mon ami, me laisse une succession difficile. Ses articles avaient de l'esprit, de l'à-propos, et ne manquaient jamais d'intérêt. Chacun les a appréciés. Qu'il en soit vivement félicité et remercié. »

Pour remplir au mieux son rôle d'informateur, le bulletinier a besoin de votre collaboration active. Les colonnes du Bulletin vous sont donc largement ouvertes et n'attendent que vos textes — suggestions, questions, articles d'actualité, sous la rubrique « Le point de vue de l'instituteur », par exemple. Alors seulement la chronique genevoise deviendra un vivant « centre d'intérêt » pour les membres de l'UIG.

Prière d'adresser vos papiers jusqu'au samedi, dernier délai, si vous désirez qu'ils paraissent le samedi suivant, à Etienne Fiorina, Céligny, tél. 8 67 92.

Le correspondant au Bulletin
de l'UIG Messieurs : *E. F.*

SGTM - Rappel

Le cours d'imprimerie donné par M. Deshusses débutera le lundi 7 mars. Les retardataires pourront se présenter à la première séance, Ecole du Grütli, salle no 2, à 16 h. 45.

NEUCHATEL

CONVOCATION

Assemblées générales annuelles

Samedi 19 mars 1960, à Neuchâtel, à 14 h. 15, Grand auditoire du collège des Terreaux

A. **Assemblée réglementaire de la SPN-VPOD.**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal.
2. Rapports financiers.
3. Nominations statutaires : a) du président ; b) du caissier ; c) des vérificateurs de comptes ; d) des délégués au Cartel VPOD.
4. Rapport du Comité central.
5. Statut des corps enseignants.
6. Problème des traitements.
7. Réforme de l'enseignement.
8. Divers.

B. **Assemblée des membres SPN non affiliés à la VPOD.**

En application de l'article 7 des statuts, les membres du « Fonds spécial » sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 19 mars 1960, à Neuchâtel, collège des Terreaux-Sud, à 14 h. 15 (salle No 10).

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du président.
2. Revision des statuts.
3. Rapport de Mlle Schmid, secrétaire du Comité central SPN.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

N.B. — Les membres du « Fonds spécial » sont priés de rejoindre, à l'issue de cette assemblée, les collègues VPOD pour prendre part à l'assemblée générale ordinaire de la SPN.

Remarques concernant tous les collègues :

1. Les frais de déplacement seront remboursés.
2. Se munir des « Educateurs » nos 8 et 9.

Rapport annuel du Comité central SPN-VPOD

« Les eaux nouvelles poussent devant elles les eaux anciennes. »
(Proverbe du Lessouto.)

Ce proverbe, d'une portée très générale, définit admirablement le contenu d'un rapport d'activité. La tâche d'évoquer les eaux anciennes est bien ingrate alors que, déjà, passent les eaux nouvelles... Cependant, collègues, ayez la patience de nous suivre quand même... jusqu'au bout ! Merci !

Statut

« Au cours de ces dernières années, nous avons eu l'occasion de constater à maintes reprises que le statut du personnel des écoles de notre canton est loin d'être parfait. Il est parfois imprécis et il présente même, sur certains points, de véritables lacunes. Aussi avons-nous décidé de revoir ce problème et de mettre sur pied un projet de loi ayant pour but d'unifier et d'harmoniser le statut du personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur. » C'est en ces termes que M. le chef du Département de l'instruction publique, par sa lettre du 26 février 1958 aux associations professionnelles des membres des corps enseignants, donna une première réponse aux demandes que ces derniers, depuis plusieurs années, présentaient au sujet de la promulgation d'une loi définissant leur statut.

La mise à l'étude d'un projet de loi était ainsi officiellement décidée, un canevas donnant une idée des chapitres et sections qu'elle devrait comprendre nous étant remis comme base de discussion. A l'époque, et dans le délai qui lui était imparti, le Cartel cantonal VPOD fit connaître à l'autorité son intention de ne pas intervenir dans l'immédiat mais de se prononcer au moment où un avant-projet lui serait soumis.

Cet avant-projet, établi par un juriste de l'administration cantonale, nous parvint au début d'octobre 1959. Devant en organiser la discussion au sein de la section, le Comité central décida la multicopie du texte proposé afin de le remettre à tous les membres de la SPN-VPOD. Cette mesure d'information, qui nous parut toute naturelle, fut-elle heureuse ? Certaines

réactions nous en ont tout d'abord fait douter. Nous avons même eu l'impression, pendant quelques semaines, que nous avions travaillé à fin contraire !

La violence de certaines interventions fit notamment impression dans l'une de nos sections de district. Suscitées en partie par des informations contradictoires, elles trouvèrent surtout leur « aliment » dans le fond et le ton de la plupart des articles de l'avant-projet, lequel, d'ailleurs, ne pouvait donner satisfaction à aucun d'entre nous. Cette effervescence aboutit à mettre en cause, en séance du Comité central à laquelle assistaient les présidents de section, l'entrée en matière. Cette dernière fut cependant admise à une très nette majorité, sous réserve de certaines dispositions de procédure reconnues unanimement indispensables. Les remarques et les propositions émanant des assemblées régionales firent alors l'objet d'un des dix-huit documents sur la base desquels notre secrétaire fédératif romand VPOD établit un instrument de travail extrêmement important — par son contenu et par son volume ! — sous la forme d'un exposé comparatif, article par article, du texte établi par le juriste déjà cité et de nos propositions, ce qui permit, après un après-midi de discussion entre comités secondaire et primaire, de présenter le soir même, à l'assemblée des délégués du Cartel cantonal VPOD, un contre-projet précis et fouillé exposant notre conception du contenu du futur statut des corps enseignants (ainsi que de la forme à lui donner).

Après un ultime examen des textes élaborés par notre collègue Robert Deppen, deux documents datés du 9 janvier 1960 furent adressés à M. le chef du Département de l'instruction publique, le premier réservé aux commentaires relatifs à nos propositions, le second étant le contre-projet.

Ce travail, accompli en trois mois, fait honneur à notre organisation syndicale et à nos deux associations, secondaire et primaire. Les préliminaires de l'étude du statut seront réglés lorsque les organes compétents du Département — que nous savons actuellement surchargés — auront pu établir un projet. Malgré notre impatience de voir nos postulats aboutir, nous devons admettre qu'un délai nous soit imposé par les circonstances. Nous savons M. le conseiller d'Etat Clottu désireux de le réduire, ce qui est de bon augure.

Réforme de l'enseignement

Les études, commencées il y a trois ans sur le plan secondaire et moins de deux ans sur le plan primaire, ont nettement progressé en 1959. Les travaux des trois sous-commissions primaires ont abouti à la rédaction d'un premier rapport dont les conclusions font en ce moment l'objet des délibérations de la commission plénière.

Faisant le point des travaux en cours, M. le conseiller d'Etat Clottu constate « qu'au moment où sont abordées les questions de détail, on peut se demander si les projets concernant la structure même de nos écoles seront admis par le Grand Conseil et par le peuple. Par ailleurs, l'opinion publique marque quelque impatience à voir les études aboutir. En conséquence, il lui paraîtrait « opportun que le Conseil d'Etat saisît le Grand Conseil d'une revision partielle des lois concernant l'enseignement primaire et secondaire, revision qui pourrait être limitée à un nombre d'articles relativement peu élevé. Si le principe de la réforme était ainsi adopté, la revision fondamentale de ces lois interviendrait ensuite, dans le délai d'un ou deux ans.

Cette procédure, approuvée par la commission unanime, laissera place à un ultime débat sur la structure de nos écoles au sein des organes d'étude, débat qui sera terminé au moment où ce rapport paraîtra.

La contribution de la SPN-VPOD à ces études est importante. Elle accomplit ainsi l'un de ses devoirs statutaires. Le faisant de façon approfondie, consultant ses membres et présentant le résultat de leurs travaux, elle marque non seulement l'intérêt tout naturel qu'un corps enseignant doit attacher à la réforme de l'institution à laquelle il appartient et à la revision des outils dont il dispose, mais encore sa volonté de collaborer étroitement avec une autorité qui a su créer le climat propice à une telle entreprise !

Notre commission SPN des programmes, présidée par Marcel Jaquet, est sur le point d'achever un travail de revision et de précision des matières à enseigner durant les six premières années de scolarité obligatoire, travail remarquable qui a déjà donné lieu à maintes propositions constructives et décisives en vue de l'adaptation de notre enseignement à l'évolution et aux exigences du monde moderne.

Par contre, notre commission SPN chargée d'une étude des possibilités de réforme du degré supérieur en est encore au début de ses travaux. Sa tâche est fort complexe. Cependant, elle sera en mesure de contribuer, au moment opportun, à la tâche de la sous-commission officielle responsable d'émettre des propositions de réorganisation des classes primaires terminales.

En conclusion à ce chapitre, nous exprimons notre très sincère reconnaissance aux quelque cinquante collègues qui ont accepté de participer aux travaux de l'une ou l'autre commission, officielle ou non !

Centenaire

L'opposition irréductible de deux tendances qui se manifestèrent au sujet de la participation à l'organisation du Centenaire de ceux de nos collègues qui avaient cru devoir quitter la SPN il y a quelques années aboutit, à la veille des vacances estivales, à la démission de la majorité des membres du comité d'organisation tel que nous l'avions primitivement constitué. Cet incident est d'autant plus regrettable qu'il a touché unilatéralement et inutilement notre association qui se trouve actuellement dans une des phases les plus actives de son siècle d'existence. Nos collègues démissionnaires savent qu'ils ont droit à notre très sincère reconnaissance pour tout le travail qu'ils ont accompli s'agissant de l'organisation matérielle du Centenaire. Sur le plan moral, il serait inéquitable de ne pas rappeler que le collègue Paul von Allmen avait fait, de la faculté de contribuer à réunir le corps enseignement primaire, une des conditions de son acceptation de la présidence qui lui était proposée. Nous ne saurions lui faire grief de ce qui s'est passé, de même qu'à ceux de nos collègues qui, idéalement, ont pensé et agi comme lui. Il faut chercher la faille en un autre point et les propositions que nous avions faites en son temps pour rétablir l'unité du corps enseignant sont toujours valables !

Il n'y eut même pas un temps d'arrêt équivalent à la durée des vacances puisque, le 7 août, le comité central se réunissait à la Tourne ! Que voulez-vous... l'air des monts est si frais ! Et c'est l'âme pleine de courage et d'espoir que ses membres reconstituèrent un comité d'organisation du Centenaire en s'y engageant aux côtés des six collègues qui n'avaient pas démissionné. Le travail commencé put donc se poursuivre sans qu'il y ait eu solution de continuité.

Nous sommes entrés depuis quelque temps dans la

phase de préparation pratique de nos festivités. Les manifestations prévues seront le digne couronnement d'une activité séculaire. Par des moyens d'expression aussi divers que le cinéma, le théâtre, le chant, la conférence, les arts graphiques, l'exposition et le sport, nous avons l'ambition de manifester la raison d'être de notre association et de souligner l'œuvre qu'elle a accomplie non seulement en faveur de ses membres mais à travers eux, surtout au profit de l'école neuchâteloise !

En faveur de ses membres...

Egalité de salaire : L'évolution sociale place de plus en plus l'inégalité de salaire entre hommes et femmes ayant mêmes responsabilités professionnelles et même état-civil au nombre des injustices à combattre. Le moment semble venu, pour nous aussi, de passer des principes aux actes. Le problème vient d'être posé et a déjà fait l'objet d'un premier débat en séances de district. Mais, comme un rapport relève plus de l'histoire que de l'anticipation, nous ne pouvons en dire davantage dans l'état actuel de nos travaux !

Fonds de pensions : Une amélioration qui est en même temps une mesure d'égalité a été apportée, le 23 juin 1959, à certaines dispositions de la loi sur la caisse de pensions, notamment par la fixation à 29 ans de l'âge à partir duquel une prime d'entrée est due (au lieu de 29 ans pour les membres de la police cantonale, 27 ans pour les autres assurés du sexe masculin et 25 ans pour les femmes). Cette mesure assortie de certains allégements dans le paiement du montant de la prime d'entrée n'est évidemment perceptible que par ceux qui entrent tardivement dans la carrière !

Pénurie de personnel : Si l'engagement du corps enseignant indispensable constitue une des grandes préoccupations de nos autorités, il en est de même pour nous aussi. L'entrevue accordée à une délégation du comité central par Monsieur le conseiller d'Etat Clottu, assisté de Monsieur l'inspecteur Bonny, « notre chef du personnel », au cours de laquelle nous furent exposées les raisons des mesures qui ont été prises, a été de nature à nous faire mieux comprendre la complexité d'un problème qui, dans notre canton, a pu être résolu de manière très satisfaisante compte tenu d'un ensemble de circonstances assez difficiles. Cette entrevue nous a également donné l'occasion de présenter des propositions concernant l'engagement des remplaçants et le droit de garder le statut de titulaire que devraient avoir les institutrices qui se marient.

Nos relations

Département de l'instruction publique. Monsieur le conseiller d'Etat Clottu a droit à notre plus vive gratitude pour la bienveillante compréhension dont il a fait preuve à notre endroit. Et lorsque nous lui rendons ce témoignage de reconnaissance, qu'il nous soit permis de lui associer ses collaborateurs dont la tâche est énorme.

SPR et sections romandes. Les multiples contacts que nous avons avec nos collègues de Suisse romande, soit lors d'une délégation, soit surtout par l'« Educateur », sont un enrichissement et un encouragement. Nous adressons en particulier nos chaleureuses félicitations à notre collègue Adrien Perrot, président de la SPR, ainsi qu'à ses collaborateurs, pour l'activité énergique et clairvoyante qu'ils déploient.

Secrétariat, cartel et sections VPOD. Notre organisation syndicale nous a permis de réaliser, entre autres, un travail dont l'importance apparaîtra lorsque viendra à l'étude le projet de notre futur statut. En toute simplicité, nous disons aux collègues Luc de Meuron et Robert Deppen notre très vive reconnaissance pour tout ce qu'ils nous ont conduit à accomplir au cours d'une rude étape !

Puissent les eaux nouvelles nous être favorables !

Au nom du comité central SPN-VPOD
Le président : *R. Hügli.*

Tableau récapitulatif de nos séances de 1959

Comité central : 15 janvier * ; 29 janvier ; 5 mars ; 26 mars ; 13 mai ; 25 mai ; 11 juin ; 6 juillet * ; 7 août ; 3 septembre ; 15 octobre ; 17 octobre ; 16 novembre ; 2 décembre * ; 23 novembre *.

---

* Séances auxquelles ont participé également les présidents de seection.

Assemblées des délégués de la SPN : 28 février ; 20 juin.

Assemblées des délégués au Cartel cantonal VPOD : 26 février ; 11 mars ; 23 juin ; 30 octobre ; 19 novembre ; 23 décembre.

Assemblées des commissions SPN-VPOD (réforme de l'enseignement) : 12 février — commission 1-6 ; 19 février — commission 7-9 ; 19 mars — commission 1-6 ; 23 mars — commission dite « de coordination » ; 21 mai — commission 1-6 ; 25 mai et 6 juin — commission 1-6, restreinte; 1er octobre — commission 1-6; 10-16 octobre — séances de sections ; 19 octobre — commission 7-9 ; 10 décembre — commission 1-6 ; 15 décembre — commission 1-6.

N-B. Il convient d'ajouter à ce qui précède les délégations et les séances officielles.

Assemblée des sections

Le CC a réuni tous les membres de notre corporation en deux assemblées, l'une à La Chaux-de-Fonds pour les districts des Montagnes et du Val-de-Ruz, l'autre à Neuchâtel pour le Vignoble et le Val-de-Travers.

Dans le Haut, quelques dizaines de collègues étaient présents. Le problème de la structure même de l'enseignement dans notre canton selon de nouvelles conceptions a d'abord été discuté. Beaucoup de collègues prirent la parole et l'on entendit des opinions très diverses. Dans l'ensemble, la discussion fut fort intéressante et suggestive. Le président, M. Hügli, sut, grâce à son discernement habituel, tenir compte de tous ces éléments et amener l'assemblée à voter sur des formules claires.

W. G.

Admission

Bienvenue cordiale à Mlle Raymonde Aubert, institutrice à Colombier, entrée dans la Société pédagogique.

W. G.

Bibliothèque Pestalozzi

Depuis le 1er décembre 1959, la bibliothèque Pestalozzi, destinée aux enfants de Neuchâtel et environs, a ouvert ses portes dès 9 heures du matin pour la salle de lecture et dès 10 h. 30 pour le service du prêt. Sauf le lundi, elle est ouverte tous les jours jusqu'à midi, et de 14 à 18 heures (samedi 17 heures).

Plusieurs classes de 4e et 5e années primaires sont venues y passer une heure, avec leur instituteur, pour y être initiés au fonctionnement du service de prêt.

C'est avec plaisir que nous y recevrons toute classe qui en fera la demande d'avance (tél. 5 10 00).

Des séances d'échange de timbres-poste et d'information sont organisées les mercredis, de 17 à 18 heures, tous les 15 jours à partir du mercredi 9 mars. Prière de s'inscrire à la bibliothèque à l'avance (finance d'inscription : 1 franc).

Invitations

Le soussigné a eu l'avantage d'être délégué auprès des collègues vaudois et genevois à l'occasion de leurs assemblées générales annuelles. Il se doit d'exprimer ses vifs remerciements à l'un et l'autre Comité central de l'accueil chaleureux qu'il y a reçu.

Il a été impressionné par l'énorme assistance au Congrès de Lausanne. Ce millier de collègues assemblés témoigne d'une puissance corporative vraiment imposante. On sent dès lors qu'il est impossible que les autorités puissent minimiser la valeur des décisions prises par une si forte corporation. Les discussions furent menées avec célérité, les orateurs surent être brefs et la matinée ne parut à aucun moment fastidieuse.

A Genève, ce qui l'a arrêté le plus c'est, chez les instituteurs, le temps qu'on a pris la peine de consacrer aux collègues qui prennent leur retraite. Chacun des intéressés est l'objet d'un discours amical circonstancié rappelant les étapes de la carrière, citant anecdotes pittoresques ou amusantes, prononcé par le président, un collègue de bâtiment, un ami. Une assiette en étain, dédicacée, est offerte à cette occasion. Le geste est touchant et voilà bien une chose qu'on se serait attendu à voir ailleurs plutôt que dans la plus grande ville de Romandie. Mais que nos collègues ont lieu d'être félicités pour cette attention tellement sympathique et justifiée, que d'autres sections feraient bien d'imiter !

L'après-midi, nous la passions auprès de ces dames, dans l'atmosphère charmante que savent créer leurs présidentes brillantes et distinguées. Une délicieuse audition de musique ancienne mettait fin le plus heureusement à ces assises administratives qui n'avaient rien de rébarbatif. (Qu'on songe que même un rapport de vérification de comptes peut devenir le poème le plus ingénu sous la plume de cette magicienne qu'est Mme N. Mertens !)

Merci, chers collègues, de ces cordiales rencontres !

W. G.

Quarante ans de services

C'est le labeur qu'a accompli M. Willy Zwahlen, instituteur à La Chaux-de-Fonds. Notre collègue débuta à La Bonne Fontaine, où il resta de longues années, soit jusqu'à la création de la 9e année qu'il fut appelé à diriger. Son doigté, sa culture, ses dons pédagogiques lui permirent de réussir fort bien à conduire ces jeunes gens d'âge ingrat et difficile. Il a la satisfaction de les voir affronter avec succès les examens d'entrée en apprentissage grâce à l'excellente préparation qu'il leur donne.

Par ailleurs, pour la SPN et pour nous, il est malaisé de dire tout ce que nous devons à notre collègue. Il fit partie du CC après avoir été président de la grande section des Montagnes et accéda ensuite à la présidence cantonale qu'il assuma au cours de deux « législatures », mais précisément durant la période si laborieuse et si contestée de notre affiliation au syndicat. Il eut à essuyer les grands heurts de la contradiction et ne se départit presque jamais de son sourire...

C'est donc l'occasion pour nous de lui réitérer toute notre gratitude, de lui présenter nos félicitations pour son travail fructueux tant en classe qu'au sein de nos associations, et de lui souhaiter le plus cordialement une fin de carrière encore heureuse et féconde.

W. G.

Erratum

P. 123 (rapport de l'ESP), 2e colonne, 1ère ligne, lire l' **« instituteur »**, et non l' « inspecteur », dispose de nombreuses, etc. *C. L.*

Rapports sur l'activité des sections en 1959 (extraits)

Val-de-Ruz : C'est la huitième année que M. Claude Vaucher se dévoue à la présidence de cette section. Nous lui en rendons un hommage chaleureux. Activité satisfaisante : 4 réunions de comité ; 6 assemblées générales.

Le président fait le point et montre où en est arrivée l'étude de la « Réforme de l'enseignement ». Il constate la grande somme de travail fournie jusqu'ici.

A propos du Centenaire, M. Vaucher engage chaque membre, le moment venu, à participer à sa célébration. « Seule, dit-il, une démonstration de notre unité, de notre cohésion, de notre masse, fera honneur aux fondateurs de notre SPN et attirera l'attention des autorités, de la population et des indifférents. »

Quant au statut, notre collègue loue le travail des sections, du Cartel, du CC et surtout de notre secrétaire fédératif dans l'établissement d'un contre-projet dont les postulats les plus importants sont : la création d'une commission paritaire, la participation de représentants du Corps enseignant aux séances des Commissions scolaires ; formulation moins impérative des articles. M. Vaucher tient à montrer tout l'effort fourni dans l'intérêt de tous, engage chacun à suivre tous ces débats et à se convaincre que notre SPN - VPOD est active et veille constamment à la défense de notre condition.

Puis le président rappelle que sa section a eu le privilège de recevoir 150 collègues pour la Trisannuelle à Dombresson. Nous nous souvenons tous avec reconnaissance de la parfaite réception et de l'accueil cordial que nous avaient réservés nos collègues et les autorités locales.

M. Vaucher fut invité à assister à la cérémonie qu'organisa la commune de Coffrane pour prendre congé de son instituteur, M. Bertrand Perrenoud, que son expérience, son bon sens, sa franche camaraderie firent si vivement apprécier.

En terminant, une note de regret cependant : une quinzaine de membres du Corps enseignant du Val-de-Ruz ne se rattachent à aucune association pédagogique. « Leur égoïsme et leur individualisme exagéré nous peinent, et leurs pauvres arguments d'enfants gâtés nous laissent songeurs... Ils pensent qu'il y aura toujours des idéalistes qui défendront leur situation et leur sort et qu'ils pourront toujours en retirer les avantages sans être astreints à une obligation quelconque. »

Et M. Vaucher de remercier tous ceux qui l'ont aidé à remplir sa mission.

Val-de-Travers. — Cette section a le bonheur d'être dirigée par une équipe de jeunes enthousiastes et sympathiques. Dans son rapport, le dévoué président, M. Francis Maire, souligne l'importance du travail accompli au cours de l'année, conjointement avec le Comité central, notamment dans les questions de réforme de

l'enseignement et de statut des corps enseignants. Il regrette qu'à ce propos ses collègues aient montré peu d'assiduité aux séances.

« En janvier, nous eûmes le privilège d'entendre un exposé très intéressant sur le français par M. Georges Mayer. Son travail fut très apprécié.

» Au cours des discussions qui eurent lieu lors de nos assemblées, nous pûmes nous rendre compte que le Vallonnier était conscient et partisan d'un remaniement du plan d'études, mais assez sceptique devant les problèmes de la réorganisation de l'Ecole secondaire. Beaucoup s'inquiètent de l'avenir des maîtres primaires enseignant actuellement dans le degré supérieur. Que deviendront aussi nos classes de montagne avec cette réorganisation ? Chacun constate que la réforme s'appliquera plus facilement dans les villes.

» Au mois de juin, une douzaine de collègues suivirent à Couvet, sous l'experte direction de MM. Eric Laurent et Willy Galland, un cours sur la fourmi. »

M. Maire parle ensuite de la visite de l'usine Dubied, organisée par le Comité central, une réussite. Puis il passe en revue les assez nombreuses séances présidées par des membres du CC, sur lesquelles nous ne revenons pas, pour en avoir déjà suffisamment écrit ici au fur et à mesure de leur convocation.

Ce que le président ne dit pas, par modestie, c'est qu'il a assumé lui-même la charge importante du concours des chorales enfantines dans le cadre des manifestations du Centenaire.

On voit par là tout l'avantage qu'a la section du Vallon d'être aux mains d'un jeune collègue très actif et plein d'allant. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à tout son comité, bon courage et succès.

W. G.

DIVERS

Rencontres internationales d'Aix-en-Provence

La Ligue française de l'enseignement organise des rencontres internationales, à Aix-en-Provence, pour les jeunes (moins de 25 ans) du 10 au 23 juillet, pour les éducateurs du 24 juillet au 6 août.

Le programme général comprend la présentation et la découverte géographique de la région, avec excursions à Marseille, aux Baux, au massif de la Sainte-Baume, à la vallée de la Durance, à l'étang de Berre et à La Ciotat.

Les aspects sociaux, économiques du monde rural, éducatifs, artistiques seront examinés et étudiés, avec veillées et débats. Le nombre des participants est fixé à 45 par rencontre. Les congressistes seront logés à l'Ecole normale d'instituteurs d'Aix (dortoirs avec boxes). Le tarif est fixé à 150 nouveaux fr. pour les jeunes et 20 NF pour les éducateurs (logement, nourriture, excursions, spectacle). Adresser les inscriptions (accompagnées d'un acompte de 50 NF, à verser au Compte chèque postal 6880-67 Paris - CLTC, rue Récamier 3, Paris VIIe), au Service des relations internationales de la Ligue française de l'enseignement, rue Récamier 3, Paris VIIe.

Publication des cours organisés par la Société suisse des maîtres de gymnastique, en avril 1960

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pendant les vacances de printemps :

Un cours pour la formation de chefs de camps et de chefs d'excursions pour la Suisse allemande et romande à Bivio, du 5 au 9 avril, avec entrée au cours le 4 avril au soir. Les participants doivent être de bons skieurs. Ils indiqueront sur leur formule d'inscription s'ils dirigent personnellement ou collaborent à la direction d'un camp.

Un cours de brevet IS, du 5 au 12 avril, à Davos.

Seuls les candidats ayant obtenu une qualification suffisante dans un cours préparatoire peuvent prendre part à ce cours. En outre, ils doivent être membres de la Société suisse des maîtres de gymnastique. L'examen pour l'obtention du brevet d'IS, organisé par l'Interassociation pour le ski, a lieu à la fin du cours, soit du 12 au 14 avril.

Pour ce cours, l'inscription doit être envoyée à deux instances :

— à M. Max Reinmann, Seminar, Hofwil (Berne) ;
— au secrétariat de l'IAS, Luisenstr. 20, Berne.

Remarques :

Indemnités : Cinq indemnités journalières de fr. 8.—, cinq indemnités de nuit de fr. 5.— et le remboursement des frais de voyage du trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Inscription : Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique, ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, Hofwil (Berne). Cette formule d'inscription, dûment remplie, sera retournée à M. Reinmann pour le samedi 12 mars. Tous les maîtres recevront une réponse jusqu'au 23 mars. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Pour la Commission technique de la SSMG,
le président : *N. Yersin.*

Vacances

Deux collègues genevois aimeraient passer en famille (4 adultes et 4 enfants) leurs vacances au pied du Jura. **Ils cherchent à louer 5 ou 6 pièces dans un chalet ou un appartement.** Qui peut les aider dans leurs recherches ?

S'adresser à D. Girard, Genève, 79, ch. des Sports, tél. 33 18 28.

La correspondance interscolaire par la méthode des rondes de « Graines au vent »

Lors de l'inauguration de l'exposition **L'espéranto à l'école,** au gymnase cantonal de Neuchâtel, le 21 novembre, notre collègue de Bienne, Marcel Erbetta, a lu un rapport dont la valeur pédagogique mérite d'être soulignée. Nous pensons intéresser bien des collègues en le publiant dans « L'Educateur ».

Dans ce domaine de la correspondance interscolaire, et en guise d'introduction, permettez-moi de vous relater l'expérience magnifique d'une fidèle collaboratrice de Graines au vent, Mme Roma Thorsen, institutrice à l'école Vibenshus à Copenhague.

Cette femme intelligente a eu l'excellente idée d'apprendre l'espéranto à ses grands élèves. Toute la classe, depuis deux ans, entretient une correspondance interscolaire intense avec de nombreux pays du monde, ce qui a eu pour effet d'enthousiasmer ses élèves et de leur trouver des amis dans les cinq continents.

Veut-on, dans cette classe, obtenir des renseignements sur l'Argentine ? Une lettre-avion est rapidement envoyée à l'un des 2760 délégués-consuls du mouvement Espéranto répartis dans 65 pays, et bientôt

parvient de Nécochéa toute une collection d'argiles sculptées, d'objets indiens, d'affiches sur les minéraux, les plantes et la faune du pays, ainsi qu'une monographie sur l'Antarctique.

De la même façon leur parviennent du Brésil, de l'Uruguay et du Guatémala des documents de valeur sur la production du café, du cacao et de la canne à sucre. Le Japon décrit la pêche aux cormorans, la Nouvelle-Zélande envoie un authentique costume de femme Maori qui aurait sa place au musée ethnographique de la capitale.

Cette institutrice dynamique réussit à obtenir des renseignements directs sur les costumes populaires de Pologne, les vers à soie de la vallée du Pô, les éléphants des Indes, les trésors artistiques de Rome, les plantes oléagineuses d'Indonésie, l'art primitif des arborigènes d'Australie, les conditions météorologiques en Islande.

Bien entendu, les écoliers de madame Thorsen ne veulent pas être en reste et à leur tour ils envoient à leurs correspondants des broderies danoises, des poupées en costume national ou la belle série des 10 timbres-poste relatant 1000 ans de l'histoire du Danemark que vous pourrez admirer dans un des journaux scolaires exposés ici *.

Imaginez un instant l'entrain qui doit régner dans une telle classe ! Ce n'est pourtant pas là un cas exceptionnel, et chaque instituteur sachant l'espéranto peut en faire autant.

II

Il y a quatre ans, je fus aussi saisi par cette universalité de la langue internationale et je proposai par la voie de nos nombreux journaux ** et l'envoi de 1000 circulaires la création de « rondes » dont le principe serait le suivant :

Un groupe de 10 classes de 10 pays différents enverrait à un centre, quelque part dans le monde, des travaux libres et originaux faits par des écoliers. Les travaux seraient copiés à la main ou à la machine à 20 exemplaires, tous dans le même format commercial international A4 / 21 × 29,7 cm. et envoyés à dates fixes, le 1er mars, le 1er juin et le 1er novembre. Le responsable de chaque « ronde » éditerait alors 20 albums réunissant les œuvres des 10 classes formant le groupe et les enverrait aux participants, le surplus des cahiers servant à propager l'entreprise.

Le projet a plu à de nombreux instituteurs, et à ce jour 70 classes réparties en 8 rondes et 21 pays ont adhéré aux rondes de Graines au vent. Tous les continents excepté l'Afrique sont représentés.

Vous voyez ici quelques-uns des journaux scolaires réalisés par les différents groupes *. Comme le temps est limité, je n'en ouvrirai qu'un, le numéro 12 de la ronde 1, sorti il y a quelques jours à peine.

* Tout un stand de l'exposition **l'espéranto à l'école** était consacré aux cahiers des rondes de Graines au vent. Lors de la parution des cahiers, chaque responsable envoie à Marcel Erbetta un exemplaire des cahiers édités. Il y a ainsi à Bienne une collection unique en son genre qui mérite d'être signalée à tous les collègues qui pratiquent d'une façon ou d'une autre la correspondance interscolaire.

** Il paraît actuellement 89 journaux espérantistes dont les éditeurs se trouvent dans 31 pays.

(A suivre)

---

9 1. LE PETIT HÉROS DE HARLEM (*est* ou *et* ?)

Hans . . . le nom d'un petit garçon qui vivait en Hollande avec ses parents . . . son petit frère. La Hollande . . . un pays dont le sol . . . plus bas que la mer. Il . . . toujours en danger d'être inondé. Il a fallu construire des digues très hautes . . . très solides pour protéger les villes . . . les villages.

Un seul petit trou dans la digue . . . un danger . . . une menace. La mer . . . là, derrière la muraille, . . . l'eau peut pénétrer par la moindre fissure.

Chaque enfant sait qu'une inondation . . . une chose terrible. Le pays . . . couvert par l'eau . . . la récolte . . . détruite. Le bétail . . . noyé . . . la famille du paysan . . . menacée de périr aussi. C'est pourquoi la digue . . . toujours surveillée . . . réparée avec soin.

10 2. LE PETIT HÉROS DE HARLEM (*sont* ou *son* ?)

Un jour, Hans et . . . petit frère . . . allés se promener le long de la digue. Ils . . . habillés comme tous les petits Hollandais et leurs pieds . . . chaussés de sabots. Hans se repose sur la digue. . . . petit frère cueille des fleurs au pied du mur.

Soudain un léger bruit attire . . . attention. C'est l'eau qui fait entendre . . . glouglou. Le petit garçon appelle . . . frère aîné. Hans descend et voit une fissure dans la digue. Déjà les pierres . . . mouillées.

Hans enfonce . . . doigt entre les pierres. Il dit à . . . petit frère de courir à la ville et d'avertir . . . père du danger. Lui-même laissera . . . doigt dans la fissure et restera fidèle à . . . poste. Il fera . . . possible pour que le trou ne s'agrandisse pas.

Partie pédagogique

POUR LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA SCOLARITÉ PRIMAIRE

UNE EXPÉRIENCE LAUSANNOISE: LA MOTION GFELLER

Dans la séance du Conseil communal de Lausanne du 25 mars 1959, notre collègue Roger Gfeller, instituteur, développait une motion qui était son œuvre et qui soulevait le problème — urgent à résoudre — des élèves primaires de 7e, 8e et 9e années. Sans prétendre faire le tour de la question — extrêmement complexe — les extraits ci-dessous ne visent qu'à renseigner nos lecteurs. Pour leur première partie, ces extraits proviennent du texte par lequel notre collègue développait sa motion, et, pour leur seconde partie, du rapport-préavis de la Municipalité de Lausanne, daté du 16 juin 1959. *P. B.*

***

L'ENSEIGNEMENT NE PEUT PLUS DEMEURER EN MARGE DE LA VIE

En déposant cette motion, je ne soulève pas un problème nouveau. Dans la plupart des pays, on parle de la nécessité d'une meilleure adaptation de l'enseignement à la variété des aptitudes de l'enfant et aux besoins de la vie moderne. Partout on note que, depuis un demi-siècle, la structure de l'enseignement n'a pas été modifiée profondément, alors que la structure sociale, au contraire, a subi une évolution rapide et des transformations fondamentales. La rapidité et l'ampleur du progrès économique posent le problème d'une école nouvelle, mieux adaptée aux nécessités et aux besoins nouveaux de l'économie moderne. L'enseignement ne peut plus demeurer en marge de la vie.

L'organisation actuelle de notre enseignement entretient le préjugé ancien, mais faux, d'une hiérarchie entre les diverses formes d'intelligence et crée artificiellement deux classes d'enfants : ceux qui ont réussi et ceux qui ont échoué. On a beau dire que la vie se charge ensuite de départager les uns et les autres plus équitablement et rectifie souvent les classements scolaires, les parents n'y croient plus. Un exemple : le travail manuel, l'intelligence pratique sont encore trop souvent considérées comme des valeurs secondaires. Si ce n'était le cas, assisterions-nous, nous, maîtres, à ces véritables drames de famille lorsque le fils essuie un échec aux examens d'entrée au collège ou à la primaire supérieure ?

Mais laissons de côté ces généralités qui ne m'ont servi qu'à préciser l'actualité du problème de l'orientation scolaire, et venons-en au but modeste que se fixe cette motion. Elle demande simplement qu'une étude du problème posé par les septième, huitième et neuvième années de l'école primaire soit entreprise sur le plan lausannois, en vue de créer, dès 1959, des classes au programme axé davantage sur les aptitudes pratiques des élèves, classes où ils puissent trouver une orientation vers des métiers et des activités qui correspondent à leur forme d'intelligence et à leur goût.

Il faut bien admettre que notre école primaire, par la structure même de son programme, cherche tout spécialement à développer l'intelligence dite spéculative, qui conduit vers des écoles spécialisées. Elle y réussit parfaitement d'ailleurs, puisqu'elle permet la sélection pour l'école secondaire et la primaire supérieure du 50 % des élèves environ. Donc, jusqu'en sixième (13 ans), on admet généralement que l'école primaire remplit son rôle, en ce sens que, pour le 50 % des élèves, elle est une réussite puisqu'elle leur permet de passer dans le groupe des « élus » ; et leurs parents sont satisfaits.

Mais cette conception — il faut bien le dire — par trop étroite de l'enseignement nous amène à constater que, de plus en plus, l'école primaire devient l'école dont on cherche à sortir, par opposition aux autres où l'on désire entrer. C'est si vrai que le meilleur maître primaire sera, pour l'opinion, celui qui a permis au plus grand nombre de ses élèves de ne plus bénéficier de son enseignement.

De bons gosses.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'autre 50 % qui terminera sa scolarité à l'école primaire. Qui sont-ils, ces élèves que nous retrouvons en septième ?

Ce sont de bons gosses intéressants, pleins de vie, intelligents même, débrouillards, souvent habiles de leurs mains.

Ils nous arrivent en septième, un peu las, découragés parce que victimes d'une sélection qui les a catalogués « insuffisants » une fois pour toutes, face à un programme non fait à leur mesure, aigris souvent par l'incompréhension de parents qui leur reprochent leurs échecs et qui essaient de se raccrocher à un dernier espoir — le dernier des derniers — une entrée éventuelle et bien problématique à l'Ecole de commerce. Cette crainte des parents de voir leurs rejetons terminer leur scolarité à l'école primaire est-elle justifiée ? En un sens l'avenir semble leur donner raison.

En effet, ces jeunes se retrouvent à 16 ans, au sortir de l'école primaire, avec les mêmes difficultés, lorsqu'il s'agit de trouver une place d'apprenti. Si les adolescents venant d'une école secondaire ou primaire supérieure ont de la facilité à entrer dans la branche de leur choix, les élèves venant de primaire éprouvent par contrée une réelle difficulté à trouver une place d'apprenti qui corresponde à leurs aptitudes et à leurs goûts, que ce soit dans l'industrie, le commerce ou les bureaux. Ils n'ont pas de diplôme. Certaines maisons de la place les éliminent même automatiquement. On assiste là à un phénomène de dévalorisation de l'école primaire, dans ses dernières années de scolarité, qui ne laisse pas de nous inquiéter, nous, maîtres, parce que nos élèves, malgré leurs réelles qualités, en supportent les conséquences fâcheuses. Notons en passant que cette dévalorisation du degré supérieur aura tendance à s'accentuer encore avec la réforme de l'enseignement secondaire. En effet, l'école secondaire sélectionne actuellement à 10 ans un plus grand nombre d'élèves qu'elle orientera davantage que par le passé, grâce à ses nouvelles sections, vers le commerce, vers les métiers. Si l'on doit se réjouir de cette réforme de l'enseignement secondaire, qui répondait à un besoin, on peut tout de même regretter qu'on enlève des chances de promotions intellectuelles et surtout professionnelles aux élèves dont l'éveil des facultés et des intérêts suit un rythme plus lent par la faute d'une sélection prématurée pour eux.

Cet état de choses alarmant nous amène obligatoirement à repenser le problème de l'école primaire au degré supérieur, dont l'enseignement semble bien ne plus répondre aux besoins actuels ; preuve en est la

réaction de nombreux parents qui sont prêts à tous les sacrifices pour donner une nouvelle chance d'évasion à leurs enfants ! On peut donc raisonnablement souhaiter une réforme qui redonne confiance et qui revalorise ce degré supérieur.

Il serait temps, maintenant, d'en arriver à des propositions concrètes quant à l'organisation future des classes de septième et de huitième. Auparavant, je me permets de souligner que ce problème de l'orientation scolaire n'est pas nouveau, qu'il inquiète nos autorités locales, qui s'en sont déjà préoccupées. Elles ont même trouvé quelques solutions très satisfaisantes. La ville de Lausanne peut s'enorgueillir de remarquables créatians : je pense aux classes OP (orientation professionnelle) qui font un travail excellent et apprécié ; aux classes de plein air où les faibles de santé trouvent un accueil réconfortant et un programme adapté à leurs forces ; je pense aussi aux classes de développement qui rendent de grands services à l'enfance inadaptée. Si je précise, c'est que je m'en voudrais de vous donner ici la fâcheuse impression d'être le seul à m'être aperçu qu'il y a encore quelque chose à faire. Je ne suis que le porte-parole de parents inquiets de l'avenir de leurs enfants et de maîtres qui ont le désir de servir mieux encore les élèves qui leur sont confiés. Une commission de l'Association du personnel enseignant lausannois travaille présentement à trouver une solution à ce problème important. D'autre part, en soulevant la question d'une meilleure orientation dans la fin de la scolarité primaire, il me semble aussi répondre aux vœux maintes fois exprimés par les organisations professionnelles.

Voyons un peu quelle forme donner à l'organisation future de ces classes de septième et huitième.

Il paraît essentiel, pour redonner confiance aux parents et aux élèves, que ces derniers aient une possibilité de choix en arrivant en septième ; la revalorisation de l'enseignement dans ces dernières années est à ce prix. C'est pour cela que nous prévoyons, dès 13 ans (âge où il n'y a plus de sélection possible dans notre système actue), trois sections : une section technique, une section commerciale, une section pratique. Ces trois groupements correspondent aux types d'élèves qui restent à l'école primaire. De plus, ils permettent une orientation meilleure vers les métiers et les activités de leur choix.

1. Les parents pourront guider leur enfant, en tenant naturellement compte de ses goûts, vers l'une de ces trois sections. Ils seront conseillés dans ce choix par le maître et par l'orienteur scolaire.

2. On facilitera le passage d'un groupe à l'autre si l'intérêt de l'enfant l'exige.

3. Le plan de travail comprendra :

a) un programme de culture générale, laquelle ne peut en aucun cas être abandonnée (pour la moitié de l'horaire) ;

b) un programme spécialisé, qui permettra un enseignement diversifié et dans lequel il faudra prévoir un large usage de branches à option (pour l'autre moitié de l'horaire).

4. Afin de permettre un enseignement plus individuel, le nombre des élèves sera limité à 25 par classe.

***

La motion développée par M. Gfeller a été prise en considération le 13 mai 1959 et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Enquêtes préliminaires.

Avant d'envisager des solutions pratiques, la direction des écoles a estimé qu'il était indispensable de s'informer auprès d'employeurs et de parents sur quelques éléments essentiels du problème.

Nous avons également jugé indispensable de prendre l'avis des directeurs des écoles professionnelles de jeunes gens et de jeunes filles.

La direction des écoles a pris aussi des contacts avec le comité de l'Association du personnel enseignant lausannois et avec le personnel enseignant du degré supérieur pour les renseigner et pour avoir leur avis.

Les maîtres ont indiqué quels changements de programme et de conception ils souhaitaient. Il s'agit surtout de mettre en valeur les dons et les aptitudes de l'enfant et non d'insister sur ses incapacités.

Nous avons examiné également l'organisation scolaire de nos divers cantons romands, sans y trouver des éléments utiles pour résoudre le problème particulier qui nous préoccupait.

De cette gerbe d'informations, quels principes dégager ?

Quelques principes de base.

Il est nécessaire de maintenir dans le programme des classes « nouvelle formule » une part prépondérante à la culture générale (français, calcul) et non de faire du préapprentissage.

Une adaptation pédagogique plus poussée est à étudier pour que l'enseignement réponde mieux aux circonstances modernes, à la mentalité et aux possibilités des élèves.

La matière doit être simple. A 13 ans, les élèves ont encore des bases à acquérir et nombre de sujets élémentaires, en calcul, en géométrie, en sciences comme en français, n'ont été qu'abordés.

L'inaptitude de l'élève n'est-elle pas souvent un manque d'intérêt ? On connaît de nombreux cas où la faiblesse est une espèce de démission d'ordre affectif. D'où le problème, pour l'école, de trouver chez les jeunes des points d'accrochage, pour faire acquérir des connaissances indispensables. La matière peut rester sensiblement la même — observation, expression, calcul — mais le point de départ est différent. Il faudrait que, dans toute la mesure du possible, les élèves aient cette impression de changer d'école et d'être promus à un niveau supérieur.

A un âge où se forme sa personnalité, l'adolescent a besoin d'un maître de classe qui a une influence prépondérante et qui exerce une action éducative. Cet avantage que possèdent nos classes primaires supérieures à maître unique a autant de valeur, si ce n'est plus, à l'égard d'élèves primaires.

Le problème de l'effectif de ces classes est aussi un élément important. La direction des écoles a fait déjà un effort marqué ces dernières années pour réduire les classes du degré supérieur à un effectif variant entre 25 et 28 élèves. Il va de soi qu'elle continuera cet effort qui est aussi un moyen d'améliorer l'enseignement.

Création de classes à option.

Dans le courant de notre étude, la direction des écoles a pris contact avec une délégation du personnel enseignant qui avait elle-même examiné cette question. Nous avons alors constaté que nos projets s'inspiraient des mêmes principes et avaient une structure générale semblable. D'entente avec cette délégation, dont le motionnaire faisait partie, nous sommes arrivés à la solution suivante :

Commencer par un essai limité à six classes de septième garçons afin de pouvoir suivre le développement de l'expérience avec des élèves qui ont, pour la plupart, encore trois ans de scolarité.

Certes, il y a aussi une amélioration à apporter aux classes de jeunes filles. Mais nous toucherions au problème de la couture et à celui de l'enseignement ménager, deux points qui sont à l'étude sur le plan cantonal et à propos desquels on ne voit pas encore de solution.

Comment concevoir le programme pour ces nouvelles classes ?

Ces classes auront un programme commun et six heures à option. Cette proportion permet d'assurer un programme de base et donne déjà une marge suffisante pour des options.

Ces classes offriront trois groupes d'options :

a) Groupe des branches pratiques.

b) Groupe des branches techniques.

c) Groupe des branches d'orientation commerciale.

Chaque groupe disposera de six heures. Les classes, pour cet essai, formeront des groupes de trois, qui travailleront en parallèle. Elles ne se trouveront pas nécessairement dans le même collège.

Le programme commun sera le suivant :

Histoire biblique	1 h.
Français	10 h.
Calcul, géométrie, comptabilité	6 h.
Sciences	1 h. ½
Géographie	1 h.
Histoire et civisme	2 h. ½
Dessin	1 h.
Chant	1 h.
Gymnastique	2 h.
(+ 3 journ. sportives par année)	
Total	26 h.

ce qui ne représente aucun changement pour l'histoire biblique, le français, le calcul, le civisme et la gymnastique. En revanche, il y a en moins sur l'horaire : ½ h. pour les sciences, 1 h. de géographie, ½ h. d'histoire, 1 h. d'écriture, 1 ½ h. de dessin et travaux manuels, ½ h. de chant.

D'autre part, certaines de ces branches seront nettement augmentées par les leçons à option.

a) Groupe des branches pratiques :	
Travaux manuels	2 h.
Dessin technique	2 h.
Sciences pratiques	2 h.
b) Groupe des branches techniques :	
Allemand	2 h.
Dessin technique et géométrie	2 h.
Physique et chimie	2 h.
c) Groupe d'orientation commerciale :	
Allemand	3 h.
Comptabilité	1 h.
Correspondance française	2 h.

Notons que, pour certains enseignements, la classe sera divisée en deux groupes.

Le Département de l'instruction publique et des cultes, qui a la compétence de déterminer l'organisation des classes primaires ainsi que leur plan d'études, a autorisé la direction des écoles de Lausanne à faire un essai avec ces classes et selon les principes exposés ci-dessus.

***

Six classes ont été choisies au printemps et l'enseignement avec les options, qui a exigé des mesures d'application spéciales, a commencé en septembre 1959. Il est bien entendu encore trop tôt pour tirer des conclusions de l'essai mis sur pied à Lausanne. Par ailleurs, une équipe de nos collègues lausannois poursuit l'étude du problème. Dans la mesure du possible, l'Educateur tiendra ses lecteurs au courant de cette étude.

Le rapport-préavis municipal cité plus haut poursuit :

Ouverture de deux classes de neuvième primaire.

Pendant que nous étudierons cette motion, nous avons appris qu'en raison du manque de locaux, l'admission en première année de l'Ecole de commerce, année considérée comme cours préparatoire, serait sensiblement restreinte dès le printemps 1959. Nous avons désiré remédier à cette situation en offrant, dans nos classes, une possibilité de formation particulière aux élèves primaires lausannois qui auraient obtenu des résultats suffisants pour pouvoir, en d'autres circonstances, entrer à l'Ecole de commerce.

Ainsi, avec l'autorisation du Département de l'instruction publique et des cultes, nous avons ouvert deux classes — l'une pour jeunes gens, l'autre pour jeunes filles — dès le début de l'année scolaire. Le recrutement a été basé sur les résultats obtenus aux examens d'admission de l'école de commerce et aussi sur ceux de l'année. Ces principes seront peut-être revus pour la prochaine année, car nous ne savons pas encore quelle sera la position de l'Ecole de commerce.

Voici l'horaire et le programme de ces classes :

Jeunes gens :

Le programme est conçu pour permettre une orientation aussi bien pour le commerce que pour l'artisanat.

Français		
Lecture, analyse de texte	3 h.	
Vocabulaire	1 h.	
Composition, correspondance	3 h.	
Orthographe et grammaire	4 h	11 h.
Allemand		4 h.
Mathématiques		
Revision et arithm. commerciale	4 h.	
Géométrie et éléments d'algèbre	3 h.	
Comptabilité	2 h.	
Comptabilité	2 h.	9 h.
Physique et chimie		2 h.
Education nationale		1 h.
Géographie économique		1 h.
Dessin géométrique		2 h.
Gymnastique		2 h.
(plus une journée de plein air par trim.)		
Total		32 h.

Jeunes filles :

Le programme comporte deux groupes essentiels :

a) la culture générale (français, allemand, arithmétique, comptabilité) ;

b) le cours ménager (hygiène, alimentation, cuisine, couture, confection).

« ART ENFANTIN »

C'est une nouvelle revue trimestrielle de l'école moderne.

On y lit en première page :

Comité d'honneur : Jacqueline Bret-André
Jean Dubuffet
Jean Lurçat

La voici donc lancée, soutenue par de grands artistes bien connus !

Directrice : Elise Freinet.

Une nouvelle revue de plus ! direz-vous peut-être. Et il y en a déjà tant. Il y a tant à lire dans le domaine pédagogique qu'on ne peut plus suivre !

Mais, « Art enfantin » est unique en son genre.

Moi, je ne connais pas d'autre revue d'art enfantin authentique.

Et, c'est Elise Freinet avec son goût si parfait, avec sa connaissance si sûre de l'enfant artiste, et de l'enfant tout court, qui l'a conçue, qui lui a donné naissance.

Cette revue est BELLE !

J'ai tourné les pages une première fois, lentement, avec le même soin qu'on a quand on contemple une belle poterie, un beau bijou.

J'ai tourné les pages une deuxième fois, une troisième fois, et, j'ai montré à mes enfants les excellentes reproduction en couleur : un clown, un paysage, une crèche et une nature morte !

— C'est beau !

Le choc y était !

Et puis, les sept clichés en noir et blanc furent d'emblée appréciés pour les idées si personnelles des artistes et pour le graphisme si sûr et original. Nous nous sommes aussi arrêtés sur les photos d'enfants au travail, prises sur le vif.

Elise Freinet dans **« Simplicité de la vocation artistique »** nous dit : « Nous dirons tout de suite, pour simplifier les choses, que nous n'avons aucune prétention à l'Art, si l'Art doit être considéré comme fruit exceptionnel d'un âme exceptionnelle, tourment de solitude, essence de haut raffinage. Nous sommes, par instinct et par conviction, étrangers aux chasses gardées d'une culture qui a ses hiérarchies, ses idéologies, ses dignitaires et ses prébendes, comme toute église. »

Madeleine Porquet, inspectrice, nous crie : **« Cette revue vient à son heure** pour non seulement légitimer l'expression libre de l'enfant, mais surtout pour en exalter les vertus et les pouvoirs, dans un domaine qui n'est pas seulement pédagogique, mais déjà culturel, sans cesse soucieux d'acquis et de dépassements. »

M.-L. et P. Cabannes, de l'école des Costes-Gozon, perdue dans les Causses, nous présentent leur expérience artistique :

« Rien chez nous n'incline l'enfant à devenir artiste ou poète dans ce terroir rugueux dans sa géographie comme dans sa population. Nous sommes ici au pays des obligations paysannes qui ne laissent pas de répit. Rien n'y rend l'enfant subtil et communicatif, si ce n'est la nature, qui sait atténuer son austérité par les beautés renouvelées de ses saisons. Les enfants qui se rendent à l'école font de longs trajets à travers les garrigues ou les champs cultivés. Ils s'imprègnent des richesses sans cesse changeantes de leur terre et des mystères de ses vies multiples. Il est normal que, limités comme ils le sont par l'expression rare et maladroite de ceux qui ne sont pas communicatifs, ils fassent revivre leurs émotions par la couleur qui, elle, sait rester fidèle à la sensation recueillie. »

Voici comment Jacqueline Bertrand-Pabon, institutrice dans une école maternelle des Landes, définit l'art enfantin :

« ART ! un mot d'adulte encombré d'un falbalas de prétentions et de vanités, alors qu'il me paraît terriblement seul, livré à la seule puissance de l'essence même des choses et des êtres, à la seule recherche insatiable de l'identification du monde. ENFANTIN : un autre mot qui sonne faux, évoquant la puérilité, l'inachevé, l'esquissé alors qu'il bouillonne d'intransigeant besoin de vie, d'amour avide et absolu, de désirs et de passions. »

Puis elle fait le point de son expérience.

Les enfants de l'école Freinet écrivent :

« ENTREZ DANS LA RONDE ! »

« Oui, avec le dessin, l'on peut se raconter de belles histoires. Dessiner, ça ne fait de mal à personne. Au contraire, ça rend joyeux et ça fait aussi plaisir aux autres quand on leur donne de beaux dessins qu'on peut mettre dans la salle à manger ou dans sa chambre. »

« BRICOLAGE et TRAVAUX D'ART », c'est « une page à suivre par Paulette Quarante, de la main-à-la-pâte ».

« L'enfant touche sans hésitation à toutes les activités de l'adulte, mais dans une formule qui est la sienne et qui n'est redevable à aucun modèle. »

J'ai essayé de vous montrer le riche contenu d' « Art enfantin ». Et maintenant il me reste à souhaiter que « l'oiseau porteur d'espérance » vous porte à tous son message.

« Nous en sommes sûrs, il accomplira son voyage sans vous décevoir, car il vous portera le coin du ciel où chante la lumière des jeunes années, ce souffle d'espérance qui nous projette vers l'avenir. Et tous ensemble nous dirons « non » à l'adversité. »

M. Perrenoud.

UNE EXPÉRIENCE LAUSANNOISE

(La motion Gfeller)

Voici la répartition des heures :

Français		
Lecture, analyse de texte	3 h.	
Vocabulaire, grammaire, orthogr.	3 h.	
Composition, correspondance	3 h.	9 h.
Allemand		4 h.
Arithmétique		3 h.
Comptabilité		2 h.
Hygiène, alimentation (physiologie, soins, puériculture)		2 h.
Cuisine		4 h.
Couture		2 h.
Confection		3 h.
Repassage		1 h.
Education nationale		1 h.
Gymnastique		2 h.
(plus une journée de plein air par trim.)		
Total		33 h.

Nous espérons pouvoir revenir prochainement sur le problème posé par les classes terminales de la scolarité primaire. (Réd.)

DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE

GUSTAVE NAVILLE-NEHER

Ce grand pionnier de l'industrie métallurgique et de l'aluminium en Suisse a profondément marqué l'économie de notre pays grâce à son sens prodigieux des affaires, sa capacité de travail et son inaltérable gentillesse. Les Naville sont une des rares familles possédant déjà la bourgeoisie de Genève avant l'établissement de la Réforme.

Ils devaient s'élever peu à peu dans l'échelle sociale avant de s'imposer dans le monde de la science et des affaires. En effet, dans leur ensemble, les Naville ont compté sept membres du conseil des Deux-Cents ainsi que trois conseillers d'Etat et syndics de Genève.

La destinée de Gustave Naville se déroule tout d'abord à Genève et aux environs. Sa passion pour la mécanique et les sciences exactes détonne un peu dans une famille qui ne plaçait rien au-dessus de la jurisprudence, de la théologie et des humanités grecques et latines.

En compagnie de Gustave Ador, son ami, il suit les cours du Collège du Gymnase classique. Les résultats qu'il y obtient, sans être médiocres, ne laissent pourtant rien présager de ses succès futurs. Bachelier ès lettres, il est reçu, en automne 1867 à l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich et, brillant élève, les étapes de sa carrière se poursuivent rapidement dès cette date. En 1870, diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique, 1871-72, stage au bureau de construction des usines Sulzer, entrée dans le monde des industriels et mécènes de Winterthour où il fait la connaissance de Mlle Charlotte Neher, qui deviendra sa femme. 1873, année décisive pour Naville, voyage d'étude approfondi en Angleterre et mission officielle à Berlin où il avait été chargé, par le Conseil fédéral, d'aller étudier le nouveau matériel du génie mis au point après la guerre franco-allemande.

Peu après, il entre au service des établissements Escher-Wyss en qualité d'ingénieur-chef d'exploitation. Il porte d'emblée un vif intérêt à la question de la navigation à vapeur. Intéressé financièrement à la fabrique Escher-Wyss, il en assume bientôt la direction générale et s'oriente résolument vers la fabrication des turbines hydrauliques dont il pressent le développement. Il entreprend de nombreux voyages et, sans se laisser impressionner par les années difficiles que l'usine allait traverser, il fait un voyage d'étude en Angleterre en vue de doter la fabrique d'installations et de machines modernes.

Avec une machine à papier, il remporte des succès flatteurs à l'Exposition Universelle de Paris. Il livre des turbines aux forces motrices de Chexbres et pour les forces motrices du Niagara, ce qui fait sensation à l'époque. En 1895, il fait transporter l'usine des bords de la Limmat au Hard, qu'elle occupe encore actuellement. Cette décision hardie devait ouvrir à l'entreprise les portes de l'avenir.

Cependant, à la suite de certaines frictions au sein de la direction, il donne sa démission en 1902, après 29 ans de loyaux services.

Dans sa carrière militaire, Gustave Naville portait le grade de colonel du génie. Il ne s'est cependant jamais intéressé d'une façon active à la politique. Après 32 ans de séjour à Zurich, Naville accepta, sur les instances de ses amis, d'être admis dans la bourgeoisie de sa cité d'adoption. Cette décision devait provoquer une petite révolution chez ses enfants qui n'entendaient pas abandonner leur qualité de citoyens genevois.

Libéré de la fabrique Escher-Wyss, Naville pourra se consacrer plus largement à l'industrie de l'aluminium à laquelle son nom reste attaché. Il suivit de près l'évolution de cette industrie et se lia d'amitié avec l'un des inventeurs français de l'aluminium, Paul-Toussaint Héroult, au moment où le stade de la recherche passait à celui de la production industrielle.

Gustave Naville avait d'ailleurs de bonnes raisons de s'intéresser à la question. Préoccupé par le déclin de la forge et de la fonderie que sa belle-famille possédait à Neuhausen, il cherchait les moyens de remédier à la situation en tirant un meilleur parti des forces hydrauliques du Rhin. La Société métallurgique suisse est fondée en 1887 et va s'assurer l'exploitation du procédé Héroult, c'est-à-dire la fabrication de l'aluminium pur. Comme les crédits étaient difficiles à obtenir dans notre pays, la Société s'allie avec l'Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft de Berlin et c'est la naissance de l'AIAG. Dès les débuts, en 1888, Gustave Naville assume la charge de vice-président du Conseil d'administration de l'entreprise. Il en devient le président en 1916 et, en 1920, il est nommé à la tête de la délégation permanente du Conseil d'administration. Placé sans cesse en face de lourdes décisions à prendre, il s'est imposé par sa puissance de travail et ses qualités de chef. Les soucis et les difficultés ne lui ont certes pas manqué, mais pour cette nature de combattant, l'action et la lutte constituaient un climat naturel.

Ce qui fait l'originalité et la force de Naville, c'est d'avoir toujours considéré les situations auxquelles il avait à faire face et les entreprises qu'il dirigeait, non pas isolément mais dans leur contexte avec leurs répercussions économiques, sociales ou nationales. On le retrouve à l'avant-garde chaque fois qu'il s'agit d'établir de nouveaux contacts ou de créer de nouveaux organismes. Il s'intéresse aux grands problèmes d'ordre législatif en particulier dans le domaine industriel et social. Il occupa des charges importantes dans de nombreuses associations et groupements et participa notamment à la création de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie et de l'Union centrale des Associations patronales suisses.

C'est le 6 novembre 1929 que Gustave Louis Naville devait s'éteindre dans sa propriété de Bendlikon. Zurich, puis Genève, ont rendu peu après un dernier et magnifique hommage à l'activité créatrice et à la personnalité du grand pionnier industriel qui a imprimé une impulsion vigoureuse et durable à notre vie économique nationale.

VOS IMPRIMÉS seront exécutés avec goût

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

Instituteur zuricois désire placer son fils (15 ans) dans une famille d'instituteur, parlant français, pendant les **vacances de printemps** (4-21 avril).

S'adresser à
Dr Paul Frey, In der Hub 26, Zurich 6/57

A vendre : **DICTIONNAIRES QUILLET**
Collection entièrement neuve en six volumes. Edition 1953. Prix avantageux.

S'adresser à P.-A. Waridel, instituteur, av. de la Rosiaz 11, Lausanne. Tél. (021) 28 95 80.

AURORE
Ecole d'institutrices de jardinières d'enfants
fondée en 1926
Jardin d'enfants 3 à 5 ans
Classes préparatoires 6 à 10 ans

Allie la pratique à la théorie
Dir.: Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole Normale, diplômées Université
LAUSANNE
rue Aurore 1
Tél. 23 83 77

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

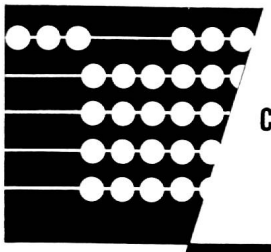

Un accident coûte plus cher qu'une assurance-accidents

Winterthur ACCIDENTS

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelles
et de responsabilité professionnelle

3 juillet - 14 août

CHINE par le Transsibérien — De Cologne à Cologne : Fr. 2836.-

20 août - 6 septembre

TOUTE L'EGYPTE Grandes excursions en autocar
De Gênes à Venise : Fr. 1062.-

LIVRES ET VOYAGES

205, Boulevard Raspail - Paris. B. P. 70-14
Téléphone : ODE. 95-17. (De 17 h. à 19 h. 30)

Places
en nombre
très limité.
Clôture des
inscriptions
imminente

Nationale Suisse
Berne

J. A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX